



**Fédération Nationale de l'Éducation,  
de la Culture et de la Formation Professionnelle  
*FORCE OUVRIÈRE*  
des Landes**

Maison des syndicats  
97 place de la Caserne Bosquet  
BP 217  
40000 Mont-de-Marsan  
[fnecfp.fo40@free.fr](mailto:fnecfp.fo40@free.fr)

**Déclaration de la FNEC-FP-FO  
CTSD du 3 novembre 2020**

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale des Landes,  
Mesdames et messieurs les membres du CTSD 40,

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale des Landes, en tout premier lieu, la FNEC-FP FO tient à vous souhaiter la bienvenue dans le département des Landes. Cela devient habituel mais ce CTSD se déroule encore dans un contexte difficile. Nous vous remercions de pouvoir continuer de venir au minimum en présentiel mais nous nous interrogeons. Comment est-il possible de faire cours dans les lycées à 35 élèves voire plus, mais ne pas pouvoir être entre 20 et 25 personnes en présence au CTSD avec une salle plus grande qu'une salle de classe ? Faut-il se sentir flattés et la protection des élus est-elle plus importante que la protection des agents et des élèves dans les établissements même avec un protocole dit « renforcé » ? Par conséquent, étant donné ce qu'il se passe dans les établissements scolaires comme les lycées, la FNEC FP-FO revendique encore que les instances se fassent totalement en présentiel et nous demandons une véritable protection de tous les personnels.

La colère monte et les personnels de l'Éducation Nationale en ont assez du mépris de l'institution et du ministre qui la représente. En effet, concernant la rentrée de lundi, certains chefs d'établissements et directeurs d'école ont appris par voie de presse que la rentrée se ferait finalement « normalement » à 8 h pour l'hommage à notre collègue assassiné le 16 octobre, alors qu'ils avaient prévenu les familles que cette rentrée aurait lieu à 10 h. À charge pour eux de prévenir ces dernières pour leur signifier, une fois encore, le changement d'horaire.

Mépris ensuite concernant l'hommage pour notre collègue, Samuel Paty, hommage qui fait l'objet d'un changement au dernier moment, alors que certains enseignants avaient déjà préparé cette séquence. Nous arrivons à un n<sup>ième</sup> « débrouillez-vous ». Dans certains établissements, l'organisation initialement prévue s'est tenue et dans les autres, les enseignants ont dû faire pression sur les chefs d'établissement, au risque de la grève, afin de banaliser les deux premières heures de la journée. Cela a créé un profond émoi parmi les professeurs dont certains, nombreux, souhaitaient se réunir pour s'exprimer et discuter avant de prendre en charge leurs élèves. Certains collègues ont le sentiment que cet hommage a été bafoué. Même si le ministre dit que l'Éducation Nationale a tout fait pour protéger notre collègue, FO demande toujours à ce que le CHSCTD du 78 enquête sur les circonstances de l'assassinat de notre collègue. À ce jour, nous n'avons pas eu de réponse, ce qui est étonnant si tout a été fait pour la protection de notre collègue.

La FNEC FP-FO demande toujours à ce qu'en cas de menaces et de pressions extérieures à l'école, l'administration, à tous ses niveaux, appuie de manière systématique les demandes de protection fonctionnelle sollicitées par les agents. Pour cela, le cadre réglementaire existe : c'est le statut de la Fonction Publique et en particulier son article 11 qui prévoit que « *la collectivité publique est tenue de protéger les fonctionnaires contre les atteintes volontaires à l'intégrité de la personne, les violences, les agissements constitutifs de harcèlement, les menaces, les injures, les diffamations ou les outrages dont il pourrait être victime sans qu'une faute personnelle puisse lui être imputée. Elle est tenue de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en résulte.* »

Pour la FNEC-FP-FO, préserver l'École de la République de toute pression extérieure passe par la défense des statuts, de la liberté pédagogique individuelle de chaque enseignant.

Elle passe surtout par le soutien des collègues et non la répression ou la sanction. Nous déposons ici un vœu afin de voir levées toutes les sanctions à l'égard de nos collègues du lycée de Melle. Ces sanctions, décroissantes à mesure des commissions disciplinaires pour 4 dossiers similaires, sont la preuve de l'acharnement de l'administration. L'affaire des 4 de Melle est devenue emblématique de l'acharnement répressif que subissent, dans l'éducation nationale, les personnels qui osent contester les réformes. Pour l'un des collègues, c'est même l'avis d'absence de sanction qui obtient la majorité. La rectrice de l'académie de Poitiers n'en a pas moins décidé de passer en force et d'appliquer ces sanctions qu'aucun des conseils de discipline n'avait validé ! Nous le condamnons avec la plus grande « fermeté ».

Le mépris mentionné précédemment se fait également sentir concernant les conditions sanitaires de la rentrée du 2 novembre. Il revient aux chefs d'établissement, aux directeurs d'école et aux personnels de mettre en place le nouveau protocole sanitaire publié le 29 octobre au soir par le ministre, protocole encore plus inapplicable que les précédents, faisant peser toujours plus la responsabilité de la propagation de l'épidémie sur les personnels. Ainsi il leur incombe d'organiser l'impossible non-brassage des élèves, de renforcer la ventilation, renforcer la désinfection des locaux et matériels alors que nous manquons d'agents, de veiller à ce que les élèves à partir de 6 ans (enfants qui, paraît-il, n'étaient pas vecteurs de transmission du virus) portent le masque en permanence... pendant que le ministre s'exonère de ses obligations de protéger les personnels ! Les personnels sont une nouvelle fois en première ligne et exposés au risque sanitaire.

Des lycéens ont un peu partout, à Mont-de-Marsan comme ailleurs en France, manifesté en cette rentrée de novembre devant leur établissement afin d'exiger un protocole sanitaire applicable. La FNEC FP-FO dénonce, lorsque cela a été le cas, la répression de ces manifestations comme devant le lycée Colbert à Paris où des lycéens, à coup de bouclier et de gaz lacrymogènes, ont été encadrés par les forces de police et verbalisés 135 € pour « *rassemblement* » ! Même chose ce matin devant le lycée St Cricq de Pau, où une manifestation lycéenne a été dispersée par la force.

Pour la FNEC FP-FO, ce protocole ne protège pas les personnels mais le ministre. Nous revendiquons une véritable protection pour les personnels. La FNEC FP-FO rappelle une nouvelle fois ses revendications :

- admettre dès à présent l'ensemble des inscrit-e-s sur les listes complémentaires,
- la mise à disposition de masques FFP2 (seuls masques reconnus équipement de protection individuelle par le Code du travail),
- le dépistage des personnels et des élèves ;
- le recrutement immédiat de médecins de prévention en nombre ;
- la reconnaissance du Covid 19 comme maladie professionnelle ;

- l'abrogation du jour de carence et le remboursement des jours de carence depuis la rentrée scolaire.

Depuis la fin de l'année dernière, la FNEC FP-FO est intervenue à tous les niveaux pour demander la création de postes, seule manière de diminuer le nombre d'élèves par classe. Le ministre reste sourd aux revendications des personnels. Or, pour la rentrée 2021, le ministre projette toujours de supprimer quatre fois plus de postes dans le second degré qu'en 2020, soit 1800 postes, avec 20000 élèves en plus. Qui peut le comprendre ? Dans le premier degré, des classes ont des effectifs très lourds et nous sommes bien loin de la promesse présidentielle de ne pas dépasser le nombre de 24 élèves dans les classes de cycle 2.

Le mépris, déjà bien suffisant, devrait s'arrêter là. Il persiste pourtant quand on parle des traitements des personnels. Dès l'introduction de son document de travail lors du « grenelle des professeurs », le ministre rappelle son objectif pour 2021 : « *l'évolution profonde des métiers des personnels de l'Éducation Nationale* ». Tous les professeurs ne seront pas revalorisés mais seulement certains par une prime d'attractivité. Exit aussi de ce « grenelle » tous les autres personnels comme les AESH. Il ne s'agit d'aucune manière pour le gouvernement d'augmenter les salaires comme il l'a fait à hauteur de 183 euros cet été pour les soignants. Non, il s'agit de poursuivre la déréglementation des missions des personnels, d'augmenter leur charge de travail jusqu'à l'impossible.

C'est donc un marché de dupes que le ministre présente aux personnels : des miettes sous forme de primes en échange d'une grave dénaturation de leurs missions. FO revendique l'augmentation indiciaire de 183 euros nets pour tous les personnels sans contreparties et l'ouverture de négociations salariales pour l'augmentation du point d'indice ainsi que le rattrapage de 20 % de la perte de pouvoir d'achat des personnels depuis 2000.

Pour la FNEC FP-FO, le mépris des personnels, le mépris des statuts, le mépris de l'École publique, ça suffit ! Le refus de satisfaire la moindre des revendications (postes, salaires...), ça suffit ! La volonté d'imposer coûte que coûte des réformes qui attaquent nos statuts et nos conditions de travail, ça suffit ! La répression et la sanction en guise de « dialogue social », ça suffit !

**La FNEC FP-FO appelle les personnels à se saisir de l'appel du 02 novembre des fédérations CGT Educ'action, FNEC FP-FO, FSU, SNALC et SUD Education et à se réunir dans tous les établissements scolaires, à lister toutes leurs revendications et à les faire remonter à leur hiérarchie, avec copie aux organisations syndicales.**

Pour la FNEC-FP-FO

Simon CLAEREBOU, Snudi-FO  
Nicolas GUYARD, SNFOLC  
En distanciel : Thierry CLAMENS, Snetaa-FO